



Liège, le 28 mars 2022

Crise en Ukraine: invitation à une intense solidarité pour l'accueil collectif des réfugiés

**Aux équipes pastorales,
Aux membres des fabriques d'église,
Aux communautés religieuses,
À toutes les personnes nommées,
À tous les baptisés,
À toute personne de bonne volonté,**

Depuis plus d'un mois, nous suivons les événements tragiques en Ukraine avec effroi et une profonde tristesse. L'Europe, qui a connu l'enfer des guerres, est une nouvelle fois confrontée à cette terrible menace.

Dans leur communiqué de presse du 10 mars 2022, les évêques ont appelé à la prière mais aussi à une intense solidarité avec les réfugiés ukrainiens. De nombreuses familles et communautés ont spontanément ouvert leurs portes ou commencé à aider. Merci pour tout ce qui a déjà été entrepris.

Les autorités publiques veulent organiser, soutenir et guider l'accueil des réfugiés ukrainiens. Accueillir des réfugiés, c'est plus que leur offrir un lieu sûr. C'est pourquoi, ces autorités demandent à l'Église de proposer des structures d'accueil individuelles et collectives supplémentaires, tant pour les réfugiés déjà arrivés dans notre pays que pour ceux qui suivront dans les prochaines semaines. L'Église veut pleinement répondre à cet appel.

Notre première demande est de mettre à disposition des autorités le plus grand nombre de places d'accueil disponibles. La question de savoir si ces places sont adaptées au logement des réfugiés peut être laissée aux autorités. Leurs services ou leur personnel se chargeront de juger de l'adéquation des logements offerts aux critères requis par les normes du logement, de la santé et de la sécurité ainsi que des personnes auxquelles ces logements conviennent le mieux (familles, célibataires, enfants, etc.). Les autorités fourniront également l'encadrement et le soutien nécessaires à ceux qui offrent un lieu d'accueil.

./.

Les Fabriques d'église, ASBL décanales et paroissiales, communautés religieuses et toute personne qui le souhaitent peuvent signaler des places de logement disponibles aux autorités publiques wallonnes via la procédure annexée. Nous vous demandons d'informer la Conférence de évêques et l'Évêché de Liège de vos propositions via leurs adresses mails reprises en annexe.

Pour les Fabriques d'église et les presbytères dont ils ont la responsabilité, un contact préalable avec l'évêché est demandé, afin de s'assurer qu'aucun desservant n'y sera nommé dans les prochains mois (04 220 53 80).

N'hésitez pas à poser vos questions aux numéros suivants:

- Pour poser ses questions, un numéro: le **0800 2 41 41**. Il s'agit d'une ligne téléphonique accessible gratuitement du lundi au vendredi, **entre 12h00 et 18h00**
- Une ligne d'info **WhatsApp**, ouverte pour toutes les réponses à apporter en Ukrainien via le **+32 476 34 07 58**.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les dons possibles via le site internet: www.caritasinternational.be ou sur le compte **BE88 0000 0000 4141**, avec la mention "4147 Ukraine" [*déductibilité fiscale dès 40€ de dons*].

Je vous souhaite une belle montée vers Pâques.

Cordialement,

*✠ Jean-Pierre Delville,
Évêque de Liège*



ACCUEIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES RÉFUGIÉS

Concrètement Dans un premier temps, ce sont des solutions de logement immédiates qui sont cherchées. Qui dit immédiates, signifie que les logements visés sont ceux qui sont équipés et peuvent être immédiatement mobilisés, ou l'être facilement après de petits aménagements. On parle donc des hébergements collectifs dont vos communautés pourraient disposer et/ou de solutions davantage individuelles ou d'ampleur moindre telles que des hébergements chez des particuliers.	
Les hébergements particuliers	Les hébergements particuliers (émanant de vos fidèles, ASBL, Fabriques d'églises...) peuvent être relayés directement vers la plateforme de solidarité qui a été créée et qui collationne à la fois l'offre mais aussi la demande de logement. Voici le lien utile : http://ukraine.logement.wallonie.be Dans la mesure du possible les logements particuliers des fidèles peuvent être communiqués au secrétariat de la Conférence des évêques (ce.belgica@interdio.be) en mettant l'évêché de Liège en copie (pastoralemigrants@evechedeliege.be)
Les hébergements collectifs	Les hébergements collectifs peuvent être relayés via l'adresse électronique suivante : solidarite.ukraine@gov.wallonie.be en mettant la Conférence des évêques (ce.belgica@interdio.be) et l'évêché de Liège (pastoralemigrants@evechedeliege.be) en copie Prière de bien vouloir préciser dans vos mails les informations suivantes : 1) Identification et localisation du logement ; 2) Personne de contact avec coordonnées complètes ; 3) Type de profil compatible (famille, personnes seules, groupes...) ; 4) Nombre de personnes pouvant être accueillies ; 5) Délai de mise à disposition (immédiat, délai léger/moyen/long) de mise en conformité (préciser le nombre de semaines si possible) ; 6) Liste des équipements disponibles (sanitaire(s), cuisine(s), lit(s)...) ; 7) Durée d'hébergement présumée (court terme = urgence quelques jours, moyen terme = plusieurs semaines, long terme = plusieurs mois/années (préciser le nombre de jours/semaines/mois/années si possible))
Questions ?	Pour toute question qui pourrait se poser ou vous être posée, prière de contacter bernard.dufour@interdio.be et/ou Mme Isabelle CEGIELKA: pastoralemigrants@evechedeliege.be